

Une Autre Voix

Le bulletin d'information de

Édito

MINORITY RAPPORT

Il y a 36 ans nous quittait Philipp K Dick, un écrivain célèbre pour ses romans fantastiques ou de fiction dont certains sont devenus des films à succès : "**Blade Runner**" "**Minority report**" ou "**Total Recall**".

Une partie de son œuvre concernait la montée en charge de la robotique et il en était arrivé à se poser cette question : " les robots prendront-ils à terme la place des humains et qu'est ce qui nous différenciera " ?

Sa réponse était que c'est la compassion qui différencie l'homme du robot, c'est-à-dire une vertu par laquelle un individu est porté à percevoir ou ressentir la souffrance d'autrui, et, est poussé à y remédier.

36 ans plus tard, on est en droit de se poser la question de savoir si cette analyse et sa conclusion sont toujours d'actualité.

En effet, lorsque voit les décisions qui sont prises par les dirigeants de notre pays où il n'y a aucune humanité, où le social et l'humain sont complètement absents de leur préoccupation, on est en droit de se demander si ces dirigeants n'ont pas d'ores et déjà été remplacés par des robots ?

Ce qui expliquera grandement le fait que nous n'ayons que des clones (ou des répliquants comme le disait Philipp K Dick) du sommet à la base de la société. Clones qui ont tous le même discours, le même objectif et qui n'ont aucune empathie ou aucune compassion pour l'humain.

Clones qui sont programmés à détruire ce qui existe, qui glorifient le fric et le CAC 40 au détriment des valeurs morales et humaines.

Ah si, la seule chose qui les différencie des robots c'est qu'ils n'ont de la compassion ... que pour eux-mêmes.

Un des romans de Dick s'intitulait "**Les androïdes rêvent-ils de moutons électriques ?**". Il ne croyait pas si bien dire, nos dirigeants rêvent de faire de nous des moutons suivant aveuglément leurs directives et se laissant tondre avant de se faire bouffer.

Mais revenons sur terre, il ne s'agit que de fiction bien sûr, la réalité risque de leur réserver bien des surprises.

Retirez la
lettre de
cadrage
ministérielle



Le feuilleton des luttes sociales

L'information télévisée dirigée et orchestrée par le patronat et le gouvernement devient intolérable.

Cette pensée unique débouche sur une dérive de société avec toujours le même objectifs : accroître les profits d'une poignée d'individu au détriment de l'ensemble de la population.

Face à cette désinformation, en lien avec l'union départementale CGT13, est née une association :

Plus belles les luttes

Cette web TV émet sous

www.plusbelleslesluttes.org

et a un accès gratuit.

Enfin une bouffée d'oxygène dans les médias nauséabonds.



Plus belles
les luttes

Le feuilleton
des luttes sociales
www.plusbelleslesluttes.org



« La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat. »

Henri Krasucki

NOS INTERVENTIONS

Protocole d'accord relatif aux primes de fonction

Après des mois de négociations, un protocole d'accord est soumis à signature des fédérations syndicales. La CGT a fait part de ses propositions mais toutes n'ont malheureusement pas été retenues.

Points positifs :

- Pour les salariés exerçant une permanence d'accueil physique individuel sur le site géographique habituel de travail, le montant de la prime est portée à 6 % au lieu de 4 %
- Pour les salariés exerçant une permanence d'accueil physique individuelle itinérante (hors du site géographique habituel de travail) la prime est fixée à 15 %
- Pour les télé-conseillers, la prime est de 4 %
- Elle sera attribuée par jour quelle que soit la durée de la permanence
- Ce texte ne remets pas en cause les accords ou usages locaux plus favorables aux salariés
- Il touche un effectif conséquent dans la profession

Points négatifs :

- Une disparité se crée entre les agents assurant l'accueil physique et ceux assurant l'accueil téléphonique
- L'application de ce protocole s'arrête au niveau 4 et exclut toutes les autres catégories
- Alors que les inspecteurs de recouvrement ont engagé de nombreux procès pour l'attribution de cette prime, ils sont exclus du dispositif
- Les agents à temps partiels sont pénalisés car cette prime est attribuée en pourcentage de leur salaire et sera donc proratisée même s'ils font le même nombre d'heures d'accueil qu'un agent à temps plein

La fédération CGT lance une consultation nationale parmi l'ensemble des syndiqués CGT pour déterminer si elle signe ou non ce protocole.

Compte rendu de la séance plénière du CE du 27 janvier 2016

- **Règle du 10° : a-t-elle été payée pour 2015 ? Comment se calcule-t-elle pour les jours mis sur un compte épargne temps ?**

Le calcul n'est pas terminé et n'a été effectué que pour la moitié du personnel. Concernant l'incidence du compte épargne temps, la réponse nous sera donnée ultérieurement.

- **Mobilité : dans le cadre du PAS (plan d'action stratégique), des agents vont encore connaître des mobilités fonctionnelles. Nous demandons que la nouvelle affectation fasse l'objet d'un vrai échange entre l'agent, la RH et l'encadrement. Il ne doit pas être imposé de choix "par défaut" au salarié.**

Selon la direction, deux propositions sont faites (une seule parfois), le manager peut avoir un entretien en particulier avec l'agent. L'EIO (entretien information orientation) formalise ces échanges. Nous ne sommes pas persuadés que cela fasse vraiment l'objet d'échanges constructifs. L'organisme n'a aucun intérêt à mettre en poste des agents qui ne seront pas bien dans une affectation qui ne leur convient pas.

Pour la prime de mobilité fonctionnelle, la direction recommence à dire qu'elle ne s'applique pas.

- **Lors de cette réunion, la direction a soumis aux votes divers projets d'évolution de ligne managériale ou de réorganisation de services : GCI, FOODS, RAF.**

Nous avons déploré qu'on ne remplace pas certains postes de cadre alors que leur utilité n'était plus à démontrer (GCI), où que l'on fasse disparaître des fonctions (ACR enquêteurs) afin de pallier le manque d'effectif dans les services. Par contre, on a assisté à des nominations de cadres de hauts niveaux justifiées par un étirement par le haut de la hiérarchie (dixit la direction). Pourquoi pas mais il ne faut pas s'étonner alors que les services réduits à peau de chagrin n'arrivent plus à absorber la masse de travail.

- **Bilan de la politique salariale** : un document relativement complet a été présenté détaillant les mesures de 2015 par site ou par activité. Nous le gardons à votre disposition si vous souhaitez le consulter. S'il y a toujours des insatisfactions compte tenu de la politique de restrictions budgétaires, nous avons noté que le nombre de personnes n'ayant pas eu de mesure budgétaire depuis 3 ou 5 ans avait fortement diminué, problème récurrent que nous avons régulièrement soulevé. Il est souhaitable que ce processus continue.

- **Accompagnement des managers : ateliers EAEA et outils de pilotage.** En avril, un atelier d'une demi-journée sera consacré à la préparation des EAEA pour l'encadrement où seront évoqués les échanges avec le salarié ainsi que les la gestion des problèmes. Nous avons appris qu'un tableau de bord individuel par salarié sera présenté à cette occasion afin de permettre "d'objectiver" les appréciations portées sur les agents. On peut s'interroger sur l'introduction de ce nouvel outil, qui remplace la défunte stat individuelle, qui a souvent pour objectif de mettre un peu plus de compétition entre les salariés et qui permet en outre de justifier de l'absence de mesures promotionnelles. Nous avons naturellement voté contre ce nouvel outil.

JURIDIQUE

Egalité de traitement

En application du principe " A travail égal, salaire égal ", l'employeur est tenu d'assurer l'égalité des rémunérations entre tous les salariés placés dans une situation identique sauf à justifier par **des éléments objectifs** d'une différence de traitement.

Dans un arrêt récent, la Cour de cassation rappelle ce principe et a condamné un employeur à 93 000 € de rappel de salaire. Lorsqu'il y a procès, les juges vérifient le contenu du poste de travail et procèdent à une analyse comparative des fonctions (charge de travail, tâches et responsabilités). Les éléments fréquemment retenus pour justifier de la demande sont les responsabilités, l'expérience ou l'ancienneté, la qualité de travail.

VIE SOCIALE

Solidarité avec Gilles Piazzoli, sanctionné injustement par Pierre Robin, ancien directeur de l'Urssaf de Marseille

Gilles Piazzoli, militant CGT à la MSA, a eu une sanction disciplinaire sous forme d'avertissement.

Son délit : utilisation abusive de la messagerie de l'entreprise à des fins politiques et syndicales.

Dans les faits, il a utilisé l'intranet de la MSA pour répondre à un message de la direction diffusé à l'ensemble du personnel.

Son contenu portait sur le rétablissement de la vérité sur la création de la Sécurité sociale et sur le rôle de son fondateur, Ambroise Croizat, à l'époque ministre et secrétaire national de la métallurgie CGT.

En effet, il est dans l'air du temps pour nos directions de passer sous silence l'action des anciens militants CGT qui ont été à l'origine de la création de la sécu. Pour ces gens là, qui pratiquent de la désinformation à grande échelle, rétablir la vérité est un délit.

Nous ne pouvons pas laisser passer sous silence cette nouvelle atteinte à la liberté d'expression et à cette tentative de museler la CGT.

Une motion a déjà été adressée à M. Pierre Robin.

Une conférence de presse va être tenue prochainement et le Conseil des Prud'hommes a été saisi.



Nos camarades faisaient partie du comité de soutien à Gilles Piazzoli le 4 mars dernier à Draguignan



Copie de la motion adressée à M. Pierre Robin.

**A l'attention de Monsieur Pierre ROBIN
Directeur de la MSA Provence Azur**

MOTION

Monsieur Le Directeur de la MSA Provence-Azur,

Le 13 octobre 2015 un grand nombre de personnes sont venus soutenir Gilles PIAZZOLI militant de la CGT devant la MSA de Draguignan suite à une convocation de votre part en vue d'une sanction.

Visiblement vous n'avez pas bien perçu la détermination de toute la CGT, dont la Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux, puisque vous avez rendu votre décision et sanctionné Gilles PIAZZOLI d'un avertissement pour « utilisation abusive de la messagerie de l'entreprise à des fins politiques et syndicales ».

Le seul tort de Gilles ?

Avoir répondu à un message que vous avez adressé à tous les salariés, de l'organisme dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de la Sécurité Sociale, omettant de citer l'action déterminante du créateur de la Sécurité sociale, Ambroise CROIZAT, celui qu'on appelait « le Ministre des Travailleurs » qui appliquait alors le programme du Conseil National de la Résistance.

Nous reformulons notre plus haute protestation ainsi que notre soutien à Gilles et exigeons la levée de cette sanction ridicule et injuste.

Le 10 février 2016

Patrick Garoscio
Secrétaire de l'union syndicale CGT
URSSAF PACA

*Copie :
Madame Morgane COINDE, Sous-directrice*

VIE SOCIALE

Témoignages d'autres régions

Le système « 3 en 1 » connaît des difficultés depuis sa mise en place. La CGT l'avait évoqué à l'INC recouvrement du 15 octobre 2015, mais le directeur de l'Acoss nous avait, comme d'habitude, répondu que tout allait s'arranger.

Exemple de 2 Urssaf avec messages de leur direction :

Problème de téléphonie à l'Urssaf MIDI PY, message de la direction le 28 janvier 2016 :

Madame, Monsieur le pilote régional Front Office et Offres de Service,

Conformément à mon message d'hier rappelé ci dessous, nous notons une augmentation nette des flux sur toutes nos offres traitées par le Recouvrement et un triplement des flux sur l'offre ISU.

Cette augmentation importante, les temps d'attente illimités pour certains plateaux, l'absence de dissuasion génèrent une saturation à l'origine de l'incident technique majeur Téléphonie déclaré ce matin.

Dans ce contexte, la Dirres (donc l'Acoss) a donné son accord pour prendre une mesure exceptionnelle et paramétrer à 4 minutes maximum les files d'attente de tous les plateaux multimédia. Cela permet dès ce jour de libérer plus rapidement les canaux de parage des flux et réduire le risque de saturation.

Conscient que cela n'est pas sans impact sur le taux de décroché puisque le système Aramis va ainsi générer des appels raccrochés sans être aboutis, les travaux se poursuivent pour arriver à déterminer les conditions techniques optimum de gestion des flux téléphonie face à ces problèmes de saturation.

Les équipes sont mobilisées pour trouver les solutions permettant d'adapter le support technique aux besoins métier de qualité de service.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ces actions.

Problème de téléphonie à l'Urssaf IDF, message de la Direction le 1^{er} février 2016 :

Bonjour,

Je vous informe que les difficultés rencontrées depuis le début de l'année sur la téléphonie du 39 57 connaissent depuis ce matin une amplification importante et ce sur l'ensemble du réseau. Le risque était même ce matin à un effondrement technique de la structure Aramis. Un certain nombre de paramétrages nationaux sont en cours de modification en urgence pour désengorger l'infrastructure et mettre en oeuvre les évolutions permettant d'augmenter la capacité de prise en charge (Et même si ces mesures d'urgence auront pour partie comme conséquence de rendre le 39 57 sur l'ensemble des Urssaf encore plus difficilement accessibles pendant un temps).

Cette augmentation du flux est essentiellement, en tout cas pour l'Urssaf Ile-de-France, liée à un phénomène de réitération qui s'emballe et ne traduit pas à ce stade une augmentation "réelle" des cotisants composant le 39 57, en dehors du phénomène de réitération. Le TAE est à 65 % en cumul depuis le début de l'année et est tombé à 55 % en début d'après-midi en Ile de France.

Nous sommes donc bien confrontés à un début de crise sur le Front Office téléphonique, mais qui n'est pas lié, en tout cas à ce stade, à des difficultés particulières de la production.

Laurence vous tiendra informés de l'évolution de la situation. Inutile de vous préciser que les équipes de la PFT sont particulièrement tendues en ce moment, la difficulté à joindre le 39 57 rendant les appels très difficiles à gérer. Nous verrons progressivement si les problèmes techniques nationaux sont à l'origine, pour une partie au moins, des contre performances que nous constatons depuis plusieurs semaines, et qu'il nous était parfois difficile d'expliquer, par un phénomène "sournois" d'engorgement progressif des capacités des infrastructures, qui vient de trouver son paroxysme aujourd'hui.



VIE SOCIALE

Félicitations les jeunes !!!

La CPAM du Val d'Oise a diffusé une vidéo publicitaire appelée "**Bref, j'ai intégré la CPAM du Val d'Oise**".

Le Collectif "jeunes" de la fédération CGT, fortement implanté dans cet organisme, a diffusé une parodie intitulée "**Bref, j'ai pris ma carte à la CGT**".

Plus de 5 000 personnes ont déjà vu ces vidéos et cela a déplu à cette direction et aux cadres comédiens du premier opus.

Une action en justice contre le collectif "jeunes" et la fédération CGT a été engagée.

Le tribunal :

- A débouté la CPAM du Val d'Oise : aucune injure, ni préjudice, ne peut résulter des faits, la présidente du tribunal a, elle-même, qualifié la vidéo d'origine de parodie ...
- Il a retenu l'atteinte à l'image des deux cadres "zélés" en les dédommageant chacun à hauteur de ... 1 euro !
- A débouté Yann B (Thomas dans la vidéo) car il jouait lui-même son rôle.

Dans une période où nous serions "tous Charlie" cette direction semble ne pas admettre la liberté d'expression syndicale.

Le droit à la parodie syndicale a été reconnu pour la première fois en France.

Ces vidéos seront bientôt à disposition de l'ensemble du personnel.

Déjà, dès le début avril, vous pourrez venir les voir, si vous le souhaitez, au local CGT pendant la pause du midi.



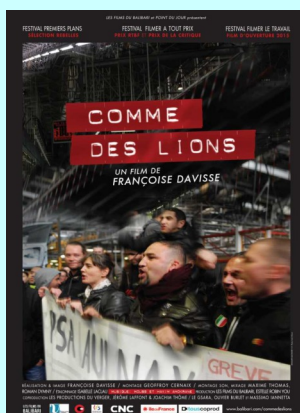
LOISIRS

Cinéma

Comme des lions documentaire de François Davisse qui raconte le combat des salariés de Peugeot PSA Aulnay contre la fermeture de leur usine.

Ce document s'attache à mettre des visages sur des statistiques et à montrer comment la fraternité entre ouvriers peut se révéler plus essentielle que le résultat d'un bras de fer perdu d'avance.

Un hommage à un monde qui se meurt en refusant de se laisser piétiner.



Merci Patron !

Jocelyne et Serge Klur travaillaient depuis des années dans une usine qui fabriquait des costumes Kenzo (Groupe LVMH), à Poix-du-Nord, près de Valenciennes. Car Bernard Arnault, qui, entre-temps, a demandé la nationalité belge, a décidé de délocaliser la production en Pologne.

Pour le couple, désormais au chômage, c'est la catastrophe. Lourdemment endetté, il risque de perdre sa maison.

François Ruffin, fondateur du journal Fakir, se met en tête de le sauver. Entouré d'un inspecteur des impôts belge, d'une bonne soeur rouge, de la déléguée CGT, et d'ex-vendeurs à la Samaritaine, il ira défendre sa cause à l'assemblée générale de LVMH...

